



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.206/PC(II)/1
25 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION
DES CATASTROPHES

Comité préparatoire
Deuxième session
Genève, 11 et 12 octobre 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA
DEUXIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE**

Note du Secrétariat

Dans sa résolution A/RES/58/214, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe (département de Hyogo, Japon) du 18 au 22 janvier 2005 et a décidé de créer un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée pour la Conférence. Elle a prié le secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de faire fonction de secrétariat de la Conférence et de coordonner les activités préparatoires.

Dans le prolongement des débats qui ont eu lieu pendant la première session du Comité préparatoire (6 et 7 mai 2004, Genève), le secrétariat de la Conférence organise la deuxième session du Comité préparatoire les 11 et 12 octobre 2004 à Genève pour examiner d'autres aspects organisationnels et de fond de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

I. Introduction

1. Le paragraphe 9 de la résolution A/RES/58/214 de l'Assemblée générale dispose que le Comité préparatoire se réunira à Genève après les sessions semestrielles de l'Equipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes en 2004, pour une durée maximum de deux jours à chaque fois. La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes se tiendra donc à l'Office des Nations Unies à Genève les 11 et 12 octobre 2004, après la dixième session de l'Equipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, prévue les 7 et 8 octobre 2004¹.

2. La liste des documents établis pour la deuxième session du Comité préparatoire constitue l'annexe I. Les documents font l'objet d'une distribution normale et seront aussi disponibles sur le site Web du secrétariat: <http://www.unisdr.org/wcdr>.

II. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session du Comité préparatoire.
2. Adoption de l'ordre du jour de la deuxième session du Comité préparatoire.
3. Organisation des travaux.
4. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
5. Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
6. Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
7. Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
8. Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
9. Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.
10. Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.
11. Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015».
12. Questions diverses.
13. Clôture de la session.

¹ La dixième session de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes aura lieu le jeudi 7 octobre et le vendredi 8 octobre 2004 dans la Salle XII du Palais des Nations. Les gouvernements sont invités à y assister en qualité d'observateur, à partir du jeudi après-midi (15 heures-18 heures).

III. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 1: Ouverture de la session du Comité préparatoire

3. La session sera ouverte par le Président du Bureau (Équateur), après quoi le représentant du Gouvernement hôte (Japon) puis le Directeur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) feront des déclarations. Les membres du Bureau de la deuxième session du Comité préparatoire restent ceux de la première session (Rapporteur: Iran).

Point 2: Adoption de l'ordre du jour de la deuxième session du Comité préparatoire

4. **Historique**: Le Comité préparatoire sera saisi de l'ordre du jour provisoire, établi par le secrétariat de la Conférence en accord avec le Bureau (A/CONF.206/PC(II)/1).

5. **Mesures à prendre**: Le Comité préparatoire sera invité à adopter l'ordre du jour.

Point 3: Organisation des travaux

6. **Historique**: La résolution de l'Assemblée générale sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/RES/58/214) définit les modalités de travail du Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée de la Conférence. Le Comité se réunit à Genève après les sessions de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et, si besoin est, tiendra également une réunion à Kobe (département de Hyogo) pendant la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, prévue du 18 au 22 janvier 2005.

7. Les travaux de la deuxième session seront menés dans le cadre de quatre séances plénières. On trouvera un calendrier provisoire des travaux à l'annexe II. La plupart des documents de travail seront disponibles dans les six langues officielles de l'ONU pendant la session du Comité préparatoire.

8. **Mesures à prendre**: Le Comité préparatoire sera invité à approuver l'organisation de ses travaux.

Point 4: Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

9. **Historique**: À sa première session, le Comité préparatoire a adopté les arrangements proposés pour l'accréditation et la participation au processus préparatoire et à la Conférence mondiale. Le secrétariat de la Conférence a reçu des demandes d'accréditation émanant d'ONG et d'autres grands groupes et a formulé des recommandations au Comité préparatoire à ce sujet (A/CONF.206/PC(II)/7).

10. **Mesures à prendre**: Le Comité préparatoire sera invité à examiner les recommandations.

Point 5: Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

11. **Historique:** À sa première session, le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a examiné le projet de règlement intérieur devant être soumis à la Conférence pour adoption. Une version révisée du projet de règlement intérieur de la Conférence mondiale (A/CONF.206/PC(II)/2) sera présentée à la deuxième session pour adoption.

12. **Mesures à prendre:** Le Comité préparatoire sera invité à adopter le projet de règlement intérieur révisé du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

Point 6: Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

13. **Historique:** Il sera donné au Comité préparatoire lecture du rapport intérimaire du secrétariat de la Conférence, qui comprendra un compte rendu des réunions d'information sur la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui ont eu lieu depuis le mois de mai (avec les groupes régionaux, les missions permanentes à Genève et à New York, les groupes d'appui à la SIPC, etc.), des réunions du Bureau, des résultats des missions préparatoires, de l'état des discussions concernant la création d'un mécanisme de rédaction, de la stratégie de communication élaborée à l'appui de la Conférence mondiale (y compris la page Web de la Conférence et son logo), des résumés des conclusions de la dixième session de l'Équipe spéciale interinstitutions (7 et 8 octobre 2004), des recommandations issues des consultations régionales et thématiques qui ont déjà eu lieu et d'autres activités pertinentes.

14. Les activités dont il sera rendu compte font suite à la résolution A/RES/58/214 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière invite «les États membres, tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et toutes les autres institutions et organisations intergouvernementales compétentes, en particulier les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, à participer activement à la Conférence et à ses préparatifs», accueille avec satisfaction «les contributions venant de toutes les régions qui pourraient constituer des apports techniques pour les travaux préparatoires de la Conférence elle-même», et encourage «les grands groupes à contribuer de manière effective à la Conférence».

15. **Mesures à prendre:** Le Comité préparatoire sera invité à prendre note des informations fournies (A/CONF.206/PC(II)/5). Il souhaitera peut-être obtenir des éclaircissements sur des points qui n'auront pas été abordés par le secrétariat de la Conférence.

Point 7: Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

16. **Historique:** Le secrétariat de la Conférence informera le Comité préparatoire de la structure proposée pour la Conférence après consultations au sein du Bureau, avec les États membres, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et des experts.

17. **Mesures à prendre** : Le Comité préparatoire sera invité à approuver la structure proposée pour la Conférence et donnera aux États membres la possibilité de manifester leur intention de contribuer à la Conférence.

Point 8: Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

18. **Historique** : Le Comité préparatoire sera saisi d'un document intitulé «Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes» (A/CONF.206/PC(II)/9).

19. **Mesures à prendre** : Le Comité préparatoire sera invité à formuler ses observations sur le mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

Point 9: Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

20. Un projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes sera présenté au Comité préparatoire pour examen et approbation.

Point 10: Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr

21. **Historique** : Le secrétariat de la Conférence soumettra au Comité préparatoire le projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr (A/CONF.206/PC(II)/3), y compris les informations obtenues dans le cadre des rapports nationaux et du dialogue en ligne, pour information et discussion.

22. **Mesures à prendre** : Le Comité préparatoire sera invité à formuler ses observations sur le projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.

Point 11: Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015»

23. **Historique** : Le Comité préparatoire sera saisi d'une version révisée du document provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015» (A/CONF.206/PC(II)/4) qui a été distribué à tous les membres après incorporation des observations formulées sur un projet de texte publié à la suite de la première session du Comité préparatoire.

24. **Mesures à prendre** : Le Comité préparatoire sera invité à examiner et commenter le projet de document, à adopter par la Conférence, ainsi qu'à formuler des recommandations et des conseils à l'intention du secrétariat de la Conférence pour qu'il puisse affiner le document en vue de son examen final puis de son adoption par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Il sera également invité à envisager la création d'un mécanisme de rédaction approprié.

Point 12: Questions diverses

25. Toutes autres questions portées à l'attention du Comité préparatoire seront abordées au titre de ce point.

Point 13: Clôture de la session

26. Un projet de rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité préparatoire sera établi par le secrétariat de la Conférence en consultation avec le Bureau.

27. Le Président prononcera la clôture de la session.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

(Documents disponibles à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes)

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou description du contenu</u>
A/CONF.206/PC(II)/1	Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session du Comité préparatoire
A/CONF.206/PC(II)/2	Règlement intérieur provisoire du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/3	Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr
A/CONF.206/PC(II)/4	Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015»
A/CONF.206/PC(II)/5	Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/6	Structure proposée pour la Conférence
A/CONF.206/PC(II)/7	Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/8	Avant-projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/9	Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/INF.1	Note d'information à l'intention des participants
A/CONF.206/PC(II)/INF.2	Compilation des résultats des réunions régionales et thématiques tenues en prévision de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
A/CONF.206/PC(II)/INF.3	Compilation des rapports nationaux établis en prévision de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

Annexe II**CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX***Salle XIX, Palais des Nations***Lundi 11 octobre 2004**

10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la session du Comité préparatoire - Adoption de l'ordre du jour de la deuxième session du Comité préparatoire (A/CONF.206/PC(II)/1) - Organisation des travaux - Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes au processus préparatoire et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(II)/7) - Projet de règlement intérieur du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(II)/2) - Rapport intérimaire sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(II)/5) 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure proposée pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(II)/6) - Mécanisme de partenariats proposé dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(II)/9) - Projet d'ordre du jour proposé pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (A/CONF.206/PC(II)/8) - Projet d'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr (A/CONF.206/PC(II)/3) - Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un Programme d'action, 2005-2015» (A/CONF.206/PC(II)/4)

Jeudi 12 octobre 2004

10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un programme d'action, 2005-2015» (A/CONF.206/PC(II)/4) (<i>suite</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de document, à adopter par la Conférence, relatif au programme provisoirement intitulé «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités: éléments d'un programme d'action, 2005-2015» (A/CONF.206/PC(II)/4) (<i>suite</i>) - Questions diverses - Clôture de la session
